



ENQUÊTE

EN FRANCE, LES ABEILLES SONT TOUJOURS LARGEMENT EXPOSÉES AUX NÉONICOTINOÏDES

OU COMMENT LE SYSTÈME AGRICOLE FRANÇAIS ENCOURAGE
L'UTILISATION DES NÉONICOTINOÏDES DE MANIÈRE PRÉVENTIVE

PARIS, LE 19 OCTOBRE 2017



- Enquête -

En France, les abeilles sont toujours largement exposées au néonicotinoïdes

Ou comment le système agricole français encourage l'utilisation préventive de ces pesticides

Depuis les premières hécatombes d'abeilles causées par l'arrivée des tournesols traités au Gaucho en 94, les apiculteurs sont particulièrement inquiets et vigilants quant aux traitements de semences enrobées aux insecticides néonicotinoïdes.

Malgré les différentes restrictions intervenues au fil des années et l'interdiction européenne partielle des néonicotinoïdes en 2013, l'usage de ces insecticides neurotoxiques ne décroît toujours pas et nos abeilles demeurent largement exposées au néonicotinoïdes. Qu'est-ce qui explique cette situation ? Pourquoi les restrictions successives des néonicotinoïdes sont inefficaces ? Les agriculteurs ont-ils la possibilité d'acheter des semences sans néonicotinoïdes ? Existe-t-il un encouragement à utiliser des néonicotinoïdes de manière préventive ? C'est pour répondre à ces questions que l'UNAF a commandé cette enquête.

Au préalable, le rapport dresse **un constat alarmant de l'exposition des abeilles aux néonicotinoïdes** : 1) les néonicotinoïdes sont utilisés sur des millions d'hectares, et plus exactement **sur au moins 6 millions d'ha soit plus de 20% de la surface agricole utile française**, sachant que ces chiffres ignorent les usages largement répandus en vigne et en arboriculture ; 2) il met en lumière que **ces utilisations exposent gravement les abeilles**, car les usages de ces néonicotinoïdes entrent dans des rotations très courtes avec des plantes attractives pour les pollinisateurs. Du fait de la très longue persistance de ces produits dans les sols et de la capacité des plantes suivantes à les absorber, les abeilles y sont exposées à des niveaux toxiques.

Tous cela confirme que les mesures prises jusqu'à maintenant pour protéger les abeilles ont été inefficaces.

Sur les causes de cette situation, **l'enquête pointe du doigt les politiques publiques qui encouragent l'utilisation préventive des néonicotinoïdes en faisant bénéficier de privilèges les applications de pesticides en traitement de semences**. Cela en totale contradiction avec les objectifs affichés d'Ecophyto et les engagements européens de la France sur une utilisation durable des pesticides. A l'origine, les néonicotinoïdes en traitements de semences étaient présentés comme une technique de haute précision qui réduisait les contaminations de l'environnement par rapport aux pulvérisations. Des années d'utilisation ont montré qu'il n'en était rien : en réalité, de 2 à 20% seulement des néonicotinoïdes en traitement de semences sont absorbés par la plante, les quantités restantes contaminent sols, eaux et cultures suivantes.



Contact Presse • Anne Henriot
06 07 03 17 56 • 04 99 61 29 90
anne.henriot@unaf-apiculture.info

UNAF • 26, rue des Tournelles 75004 Paris • Tel. 01 48 87 47 15 • Fax 01 48 87 76 44 • www.unaf-apiculture.info

Par ailleurs, l'enquête met en évidence **la dépendance des agriculteurs vis-à-vis de leur coopérative et les intérêts financiers des coopératives (premiers distributeurs de semences) à commercialiser des pesticides et des semences traitées**. Pour certaines coopératives, les ventes de pesticides peuvent atteindre 50% du chiffre d'affaire total et à titre d'exemple, une semence de blé traitée Gaucho est commercialisée deux fois plus chère qu'une autre.

Lors des discussions de 2016 sur l'interdiction française des néonicotinoïdes, les débats se sont cristallisés autour de la question des alternatives : « il n'y a pas d'alternatives aux néonicotinoïdes ». Le législateur a décidé de renvoyer la réponse à l'ANSES qui rendra dans les prochains mois son avis sur l'existence d'alternatives au néonicotinoïdes pour chacune des cultures concernées. Sur la base de cet avis, un arrêté interministériel décidera le cas échéant de délivrer des dérogations sur certaines cultures entre 2018 et 2020.

Au travers de cette étude, **on comprend que la réponse à la question « peut-on se passer des néonicotinoïdes? » tient moins à l'existence de techniques agronomiques (dont l'enquête décline certains exemples) ou de produits de remplacement qu'aux verrous qui ont été mis en place depuis plus de 20 ans sur l'utilisation des néonicotinoïdes en traitement de semences**. Les agriculteurs se sont habitués à les utiliser comme une « garantie tout risque », les coopératives ont intérêt à les commercialiser et les agriculteurs sont dépendants de leur coopérative. Ces verrous sont entretenus par les intérêts mutuellement renforcés de chacun des acteurs à ne pas opérer ce changement. **Dans ces conditions, même si des alternatives existent, ces dernières trouvent difficilement leur place et ont des difficultés à se diffuser dans les filières**. Il ne sert donc à rien d'attendre qu'elles se diffusent par la volonté des acteurs agricoles, seule une interdiction des néonicotinoïdes peut faire la place aux alternatives.

Sur la base de l'enquête, **l'UNAF adresse plusieurs messages aux pouvoirs publics :**

- L'UNAF sera extrêmement attentive aux avis de l'ANSES sur les alternatives aux néonicotinoïdes prévus pour fin 2017 – début 2018. Nous appelons l'ANSES et le gouvernement à considérer la question des alternatives en dehors des habitudes et modes de fonctionnement du système agricole actuel. En effet, pour se passer des néonicotinoïdes (et plus largement des pesticides), le système agricole ne pourra pas échapper à des changements globaux de pratiques et de fonctionnement, indispensables pour enrayer les dégâts des néonicotinoïdes sur la biodiversité.
- L'UNAF appelle le gouvernement à mettre fin au régime de faveur dont bénéficient les applications de pesticides en traitement de semences. Comment tolérer qu'une semence recevant jusqu'à 5 produits échappe aux politiques publiques visant à réduire les pesticides ?
- L'UNAF sera particulièrement vigilante à la mise en œuvre de la promesse du président de la République quant à la séparation du conseil et de la vente sur les pesticides, engagement renouvelé lors de son récent discours au marché de Rungis. Cette mesure constitue potentiellement un levier de réduction important des pesticides. Au regard du contenu de l'enquête, il va de soi que les coopératives ne devront plus exercer les deux activités.